

réductions en matière de subvention (l'équivalent de la taille dans les Evêchés) surtout — que la monarchie savait rappeler à l'occasion — compensèrent en partie ces prélèvements, les villes de garnison subirent et acceptèrent la lente dégradation de leurs finances. A l'instar du Magistrat de Metz qui n'avait pas *résisté avec assez de fermeté aux caprices des commandants ou gouverneurs et avait souffert trop longtemps que les revenus fussent distraits de leur objet pour être employés ailleurs*, elles cédèrent trop volontiers aux pressions des militaires pour surinvestir dans des secteurs étrangers au « bien public »⁴⁹.

En échange, que recevaient-elles ainsi que leur plat-pays ? Dans son principe, la réponse est simple : en premier lieu, une partie des appointements des officiers, l'essentiel des soldes des hommes de troupe, masses comprises, et une partie des allocations-fourrages versées par le roi aux munitionnaires qui se fournissaient sur place. Plus que l'évolution des différents types de soldes compte ici la « masse salariale » théorique que représente, à un moment donné, tel ou tel type d'unité⁵⁰. Celle d'un régiment d'infanterie française à deux bataillons s'élève en 1739 (76 officiers et 1 023 hommes) à 202 777 l.t. par an, en 1754 (63 et 1 050) à 195 967 l.t. et en 1770 (64 officiers et 1 118 hommes) à 242 956 l.t.⁵¹. Celle d'un régiment de cavalerie à deux escadrons, dont l'effectif oscille autour de 20/31 officiers et 216/433 maîtres, s'élève, aux mêmes dates, à 63 436 l.t., 71 948 l.t. et 156 376 l.t. par an auxquelles s'ajoutent 45 624 l.t. puis 54 752 et 104 240 l.t. d'allocations-fourrages⁵². On comprend ainsi la préférence des villes pour les unités de cavalerie : plus d'argent escompté pour moins d'hommes à supporter. Celle d'un bataillon d'artillerie atteint en 1754 (66 officiers, 720 hommes) 222 858 l.t. et, en 1771 (102 officiers, 960 hommes) 313 954 ou 353 112 l.t. par an.⁵³

Ces sommes sont éloquentes, même si elles représentent des maxima qu'il faudrait réduire dans des proportions difficiles à préciser. Une garnison de quatre bataillons et deux escadrons — c'est la règle à Sarrelouis — équivaut donc à l'apport théorique de 500 à 700 000 l.t. par an dont les retombées sur la ville ne peuvent être négligeables, malgré l'absentéisme de la moitié des officiers ou de leurs hommes (hospitalisation,

⁴⁹ AM Metz 4 N 8, Rapport sur le passif des dettes constituées, 23 frumaire an II (13 décembre 1793), f° 33 r°. L'appréciation de l'administration révolutionnaire est amplement justifiée. La liste des exemples serait longue.

⁵⁰ Détail de ces soldes pour les hommes de troupe et les bas-officiers des différentes armes dans A. Corvisier, thèse citée, t. II, p. 826—827.

⁵¹ Selon une rétrospective analytique établie le 31 décembre 1770 qui détaille les coûts unitaires des diverses compagnies et de l'état-major régimentaire, AG A¹ 3671/38. Cependant, selon le tarif de l'ordonnance du 1^{er} février 1751, l'ensemble des soldes d'un régiment du même type représente 303 251 l.t., AG MR 1789/2. Pour un effectif supérieur de moitié seulement, les soldes des régiments allemands et suisses valaient le double.

⁵² AG A¹ 3671/38. Cependant, un compte de 1752 ne retient que 57 136 et 29 071 l.t. pour les soldes et les fourrages d'un régiment de même type, en négligeant, il est vrai, le coût de l'état-major régimentaire (9980 l.t.), BN NAF 2733, ff° 51—61; Rectification faite, on reste loin du total de 1754: 96 187 l.t. contre 126 700, soit un tiers de plus. Cette différence résume-t-elle le passage des prévisions budgétaires (calculées aux taux maxima d'effectifs, de soldes et de consommation de fourrages) au compte d'exploitation qui enregistre le coût réel des diverses positions (garnison, quartier d'hiver, étapes) qu'a connues le régiment ou une partie de ses hommes en cours d'année ?

⁵³ AG A¹ 3672/15 et MR 1741.